



DÉLIBÉRATION N°003/2023
COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

Séance du 23 Janvier 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-trois Janvier, à 20 heures,
les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINTE BAZEILLE se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal en vertu de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÜZERE.

Date de la convocation : 17/01/2023.

Date de la publication : 17/01/2023

Secrétaire de la séance : Madame Dominique CAPRAIS.

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : Mesdames et Messieurs LAGAUZERE Gilles – RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique – MILANESE Antoine – FABRE Sylvianne - COUZIGOU Laurent - BELLOC Brigitte - DILMAN Patrick - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BAGES-LIMOGES Carine - JADAS Christian - DE MARCHI Céline - Pierre VALADE - Thierry DUBERNET - ALLARD Aurélie - MACHEFE Thomas - MOHAND O'AMAR Abdelbaki – DALL ANESE Lisa - TILLOS Marie-Hélène - SICARD Christine - BROUILLON Monique - RESSES Lisa.

Excusés : Madame Céline DE MARCHI.

Absents :

Procurations : Madame Céline DE MARCHI à Monsieur Didier RESSIOT.

Présents : 22

Procurations : 1

Votants : 23

Pour : 23
Contre :
Abstention :

OBJET : DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DES « AMENDES DE POLICE » PLACE GAGNE PAIN - RUE JEAN MOULIN.

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement d'une nouvelle place publique, suite à l'acquisition des parcelles section AO n° 194 et 195 pour environ 2 131m², afin de créer un îlot de fraîcheur et de verdure, en même temps qu'une trentaine de places de stationnement pour un rééquilibrage de nos besoins dans ce centre urbain, le long de la route départementale dénommée « rue Jean Moulin ».

AR Prefecture

047-214702334-20230123-003_2023-DE
Reçu le 24/01/2023

Ces dépenses sont évaluées à un montant de base de 250 668. 09 € / HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES	HT	RECETTES	
ACQUISITION	77 396. 16 €	DETR 2022	101 308. 00 €
		AMENDES DE POLICE	7 385. 00 €
EVALUATION DES TRAVAUX	173 271.93 €	RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE	141 975. 09 €
TOTAL	250 668. 09 €	TOTAL	250 668. 09 €

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide :

- **De solliciter** une subvention au titre des « AMENDES DE POLICE 2023 » auprès du Conseil Départemental du Lot et Garonne pour le financement de ces travaux.
- **D'engager** ces travaux,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 24/01/2023 et de l'affichage en date du 24/01/2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Sainte Bazeille, le 24/01/2023
Extrait certifié conforme

Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.